



MAINTIENNEE DU CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT
SUR CERTAINS BIENS PRIVÉS

Accord entre le Canada et la France
Abrogeant l'accord du 22 mars 1948

Réalisé par un Échange de Notes
Signés à Ottawa les 13 novembre
et 8 décembre 1951

SOMMAIRE

En vigueur le 8 décembre 1951 PAGE

- I. Note, en date du 13 novembre 1951, adressée par l'Ambassadeur de France au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures 4
- II. Note, en date du 8 décembre 1951, adressée par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur de France au Canada 6

Agreement between Canada and France
Abrogating the Agreement of March 22, 1948

Effectuated by Exchange of Notes
Signed at Ottawa on November 13 and
December 8, 1951

In force December 8, 1951

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A.S.P.
Imprimeur de la Reine et l'Imprimeur de l'Assemblée
Contrôleur de la Presse et l'Imprimeur de l'Assemblée
OTTAWA, 1951